

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapide -1700 – Blitz Society – Saison 2026-27 n°2

Article 1 : Informations générales

Le club du Blitz Society organise son 2e rapide -1700 du samedi de la saison 2026-27, le **samedi 26 septembre 2026**, au Blitz Society, 4 rue du Sabot.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° **73051**. Les résultats seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE rapide du mois d'octobre 2026.

Le tournoi est réservé aux joueurs dont le classement Elo rapide est strictement inférieur à 1700. Le classement de référence est, dans l'ordre : l'Elo FIDE rapide, à défaut l'Elo FFE rapide, à défaut l'Elo estimé attribué par l'arbitre.

En cas de prise de licence sur place, la licence sera prise auprès du club de Palamède Échecs.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont les Règles du Jeu d'Échecs de la FIDE (Handbook E.01) adoptées par le 93e Congrès de la FIDE et en vigueur depuis le 1er janvier 2023, ainsi que les règles générales de la FFE.

Il sera fait application de l'annexe A des Règles du Jeu de la FIDE relative aux parties rapides.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 1 minute à la pendule de l'adversaire ; le deuxième coup illégal du même joueur mettra fin à la partie avec perte de celle-ci, sauf si l'adversaire ne peut mater par aucune suite de coups légaux, auquel cas la partie est déclarée nulle.

Article 3 : Appariements

Les appariements sont réalisés au système suisse intégral, sans système d'accélération, avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de **10 minutes + 2 secondes par coup** dès le premier coup.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

5 rondes sont prévues.

La 1re ronde est prévue à **13h00**. Les rondes suivantes s'enchaînent dès la fin de la ronde précédente.

Remise des prix prévisionnelle vers **16h00**.

Article 6 : Pointage

Tous les joueurs doivent pointer entre **12h30 et 13h00**. Les joueurs qui pointeront après seront appariés à partir de la ronde 2.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de **22 €**.

Inscriptions en ligne sur <https://www.blitzsociety.fr/tournois>. Inscriptions sur place dans la limite des places disponibles.

Article 8 : Byes

Le joueur exempt d'appariement (nombre impair de joueurs) marque 1 point. Aucun bye volontaire n'est accordé au cours du tournoi.

Article 9 : Prix

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (départages inclus) aux trois premiers du tournoi, sous forme de bons cadeaux. Des prix spéciaux peuvent être attribués. Les prix ne sont pas cumulables : un joueur pouvant prétendre à plusieurs prix reçoit le plus élevé.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 2.

Article 10 : Résultats et classement

Le classement est établi au nombre de points : victoire 1 point, nulle 0,5 point, défaite 0 point.

Toute erreur (saisie de résultat, mauvaises couleurs...) doit être signalée par les joueurs concernés au plus tard avant la fin du tournoi :

- si le signalement intervient avant la fin de la ronde suivante, il en est tenu compte pour les appariements à venir ;
- s'il intervient après, la correction n'est faite qu'après le tournoi, pour le seul calcul du classement Elo.

Article 11 : Propositions de nullité

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur de la FFE et le Code d'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 12 : Annonce des résultats

Le résultat est annoncé à l'arbitre par le vainqueur. En cas de partie nulle, les Blancs annoncent le résultat.

Article 13 : Forfaits et abandons

Tout joueur absent **10 minutes** après le début de la ronde perd la partie par forfait.

Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre est considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf justification recevable fournie avant la publication des appariements suivants.

Article 14 : Téléphones et appareils électroniques

Aucun téléphone ou appareil électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu pour les joueurs ; ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac. Si le téléphone ou l'appareil d'un joueur sonne ou vibre pendant sa partie, il perd immédiatement la partie. Les spectateurs sont priés de les mettre en silencieux et de ne pas les utiliser à proximité des échiquiers.

Article 15 : Départages

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant : Buchholz tronqué, puis Performance.

Article 16 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Simon GOBERT (licence P68227), arbitre fédéral d'open, arbitre principal.

Article 17 : Réclamations et voies de recours

Toute réclamation relative au déroulement d'une partie est adressée à l'arbitre, dont la décision est immédiatement exécutoire. Les décisions de l'arbitre peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission régionale d'arbitrage, puis de la Direction nationale de l'arbitrage, dans les conditions prévues par les règlements de la FFE.

Article 18 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre : Simon GOBERT

L'organisateur : Vincent RIFF